



PERMANENCE TELEPHONIQUE *(document à conserver)*

Dès le 15 août 2024, la permanence téléphonique de l'APEGE répondra à vos appels pour des questions concernant le fonctionnement général de l'association, pour l'offre de culture et loisirs (billetterie, excursions, visites, etc.) ou si vous désirez suggérer ou organiser une activité.

Nouveaux horaires
Tous les mercredis de 14h00 à 16h00

au n° 079 658 81 10

Vous avez également la possibilité de nous contacter par courriel à l'adresse :
secretariat@apege.ch

Le Bureau de l'APEGE

Pour des questions concernant le versement de la pension,
merci de contacter la CPEG au n° 022 338 11 17 de 9h00 à 12h00